

St St Hilaire Mesmin & vous

Bulletin d'informations municipales
de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

juin
2026



14

Des animations conviviales
pour petits et grands à Saint-Hilaire

Le mot du maire

p.2

Vie communale

p.3

Vie associative & culturelle

p.16

Environnement

p.19

Des professionnels

p.21

Recette

p.22

Infos pratiques

p.23

Rétrospective

p.24

Infos publication

Revue municipale et d'informations de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. Diffusion gratuite. Juin 2026. Directeur de la publication : S. Chouin, Maire
Rédacteurs : Commission Communication
Création : Women and Men
Photo de couverture : Mairie
Impression : Prévost
Le contexte éditorial peut conduire la commission communication à réduire ou modifier certains articles.

Édito



Chères Hilairoises, chers Hilairois,

À l'approche de l'été, notre commune vit une période particulièrement riche en rencontres, en projets et en événements qui témoignent du dynamisme de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. Ce bulletin municipal en est le reflet : il illustre une commune en mouvement, attentive à son cadre de vie, engagée pour la solidarité et résolument tournée vers l'avenir.

Ces dernières semaines ont été marquées par de nombreuses initiatives portées par les associations, les bénévoles, les agents municipaux et les élus. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui contribuent, au quotidien, à faire vivre notre village. Leur engagement est précieux et participe pleinement à la qualité de vie que nous partageons.

Le printemps a notamment été rythmé par des moments de convivialité et de transmission entre générations. Le repas des aînés a réuni près de 140 Hilairoises et Hilairois autour d'un déjeuner chaleureux et festif, rappelant combien ces temps de partage sont essentiels au lien social de notre commune. La vie associative, culturelle et intergénérationnelle continue de démontrer toute sa vitalité, qu'il s'agisse des animations de l'APESH, des actions du Relais Petite Enfance, des projets culturels menés avec les écoles ou encore des activités proposées par nos nombreuses associations.

Je souhaite également évoquer le déplacement organisé du 14 au 17 mai auprès de nos amis d'Erkheim, commune allemande avec laquelle Saint-Hilaire-Saint-Mesmin entretient depuis de nombreuses années des liens d'amitié sincères et durables. Même si je n'ai pas pu être présent cette année lors de ce voyage, je sais combien ces échanges restent importants pour faire vivre notre jumelage et renforcer les liens humains entre nos deux communes. Au-delà des rencontres officielles, ce sont surtout les moments de partage, de convivialité et de découverte qui donnent tout son sens à

cette belle aventure européenne. Je tiens à remercier chaleureusement le Comité de Jumelage, ses bénévoles et l'ensemble des participants pour leur investissement et pour la qualité de l'organisation de ce séjour qui contribue pleinement au rayonnement et à l'ouverture de notre commune.

Notre commune poursuit également ses efforts pour améliorer le cadre de vie et sécuriser les déplacements. La requalification de la route des Muids, désormais achevée, illustre cette volonté de mieux partager l'espace public entre automobilistes, cyclistes et piétons dans un environnement plus apaisé et plus végétalisé. De nouvelles zones de rencontre et des aménagements adaptés aux mobilités douces ont également été mis en place afin de renforcer la sécurité de tous les usagers, notamment des plus vulnérables.

Ces évolutions s'inscrivent dans une réflexion plus large sur les déplacements et le plan de circulation communal. Dans cet esprit, la municipalité lancera prochainement de nouveaux ateliers participatifs ouverts à tous les habitants. Parce que les transformations de notre commune doivent se construire avec vous, la concertation et l'écoute resteront au cœur de notre action.

L'année 2026 est aussi celle de projets importants pour notre patrimoine communal. Des travaux d'entretien, de rénovation et de modernisation sont engagés dans plusieurs bâtiments municipaux, avec une attention particulière portée à l'amélioration énergétique et à l'adaptation aux enjeux climatiques. Le projet de future Maison d'Assistants Maternelles, qui accueillera également le Relais Petite Enfance et des espaces associatifs, constitue à cet égard un investissement structurant pour l'avenir de notre commune et pour les familles hilairoises.

Fondation du patrimoine

Participez à la restauration du porche
et du clocher de l'église de Saint-Hilaire
Saint-Mesmin

Je me réjouis également de voir aboutir des projets issus directement de la participation citoyenne. L'inauguration récente du tourniquet inclusif du Pâtis en est une belle illustration. Cet équipement accessible à tous symbolise notre volonté de construire une commune plus inclusive, attentive aux besoins de chacun et soucieuse de permettre à tous les enfants de partager les mêmes espaces de jeu et de convivialité.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux deviennent chaque jour plus importants, notre collectivité poursuit également ses actions en faveur de la préservation des ressources et de l'amélioration du tri des déchets. Les recherches menées récemment sur le réseau d'eau potable pour détecter les fuites témoignent de cette vigilance indispensable face à la préservation d'une ressource précieuse. De même, l'installation prochaine de nouvelles bornes d'apport volontaire pour les emballages et papiers recyclables permettra d'améliorer encore les dispositifs de tri à disposition des habitants.

Je tiens à remercier chaleureusement les Hilairoises et les Hilairais qui se sont mobilisés lors des élections municipales de mars dernier et qui ont renouvelé leur confiance à notre équipe. Même dans le cadre d'une liste unique, ce soutien nous touche et nous encourage à poursuivre, avec humilité et détermination, notre engagement quotidien au service de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et de ses habitants.

À travers toutes ces actions, c'est une même ambition qui guide notre équipe municipale : préserver l'identité de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin tout en préparant l'avenir avec responsabilité et confiance.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, riche de moments de détente, de convivialité et de partage.

**Avec toute
ma considération,
votre Maire,
Stéphane CHOUIN**



► Participez à la restauration

♦ ♦ ♦ **LE PROJET : SAUVER LE PORCHE ET LE CLOCHER**
Soutenez la restauration de l'église paroissiale de Saint-Mesmin, un édifice fondé au XI^e siècle et modifié au cours des siècles, notamment au XII^e et XVI^e siècles. Le clocher est surmonté d'une flèche à crochets, et le porche (inscrit Monument Historique depuis 1928). Aujourd'hui, ces éléments nécessitent une restauration urgente.

Le caquettoire souffre de problèmes d'étanchéité, de dégradation et une charpente fragilisée, tandis que les maçonneries sont prévues sur le clocher. Sa couverture doit être reprise afin de pouvoir y installer un paratonnerre. Nous pourrions préserver ce patrimoine pour les générations futures. Votre soutien est essentiel pour assurer la préservation de cet édifice emblématique.

♦ ♦ ♦ **LE LIEU ET SON HISTOIRE : DEUX SAINTS**

Fondée sous la protection de Saint-Hilaire, l'église de Saint-Mesmin, moine supérieur de l'abbaye de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin est un symbole de l'histoire de la région. Située proche de la commune, elle a contribué à l'implantation d'une paroisse le long du fleuve. L'église est devenue un village.

Malgré les modifications au fil des siècles, le clocher ajouté au XIV^e siècle, l'église



**Bulletin de don
à retrouver en mairie
ou flashez le QR Code !**





Compte rendu des derniers conseils municipaux



• **APPROUVE** le compte financier unique 2025 présentant un résultat de clôture comprenant :

- Un excédent de fonctionnement de 720 243,31 €
- Un excédent d'investissement de 906 616,10 €

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal de l'année 2025 d'un montant de 720 243,31 € à l'article 1068, afin de financer les travaux d'immobilisations corporelles sur l'exercice 2026 et **DÉCIDE** de reprendre le résultat de la section d'investissement au compte 001 sur l'exercice 2026 en recettes d'investissement

• **FIXE** comme suit les taux applicables aux diverses impositions communales au titre de l'année 2026 :

- Taxe d'habitation : 17,20%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,54 %
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85,93 %

• **VOTE** le Budget unique de la commune de l'année 2026 qui s'équilibre à la somme de :

- o En fonctionnement à 3 481 858,06 euros
- o En investissement à 4 950 624,11 euros

• **VOTE** les subventions 2026 pour un montant global de 95 520,00 € en section de fonctionnement et de 500 € d'aides à l'investissement

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Société Musicale de St-Hilaire St-Mesmin pour l'année 2026

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal 2026, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les frais nécessaires à l'acquisition de la parcelle de 4 090 m², cadastré section YC numéro 43, au lieudit « Les Quatre Chemins »,

• **APPROUVE** l'acquisition des biens immobiliers portés par l'EPFLI Foncier Coeur de France dans le cadre du projet de création d'équipements publics, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section / N°	Lieu dit	Contenance
AP0744	LE CAROLUS SUD	1 396 m ²
AP0746	LE CAROLUS SUD	132 m ²
AP0748	ROUTE D'ORLÉANS	3 247 m ²
AP0750	LE CAROLUS SUD	73 m ²
ZE0067	LA RONVILLE	260 m ²

• **AUTORISE** le prix d'acquisition de 263 053,89 € HT, TVA en sus pour 1 468,18 € soit 264 522,07 € TTC, frais d'acte en sus

• **RENOUÈLE** l'adhésion au service de médecine préventive du CDG 45 à compter du 1er janvier 2026 pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour chacune des trois années civiles qui suivront et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants s'y afférant avec le service de médecine préventive du CDG45

• **AUTORISE** l'ajout des familles d'achat suscitées à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole

• **AUTORISE** la convention- cadre de réservation de logements sociaux à conclure avec le bailleur social « Les Résidences de l'Orléanais »

• **DÉCIDE** de verser une participation financière de 55 € par enfant, en déduction du reste à charge des familles concernant des demandes pour des séjours d'enfants scolarisés hors commune

• **AUTORISE** le renouvellement d'une participation financière de la Commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'année 2026

• **AUTORISE** le renouvellement d'une participation financière de la Commune pour la destruction des nids de chenilles processionnaires situées sur le territoire communal limité au tissu bâti sur l'année 2026





- **DÉCIDE** d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal

- **APPROUVE** le règlement intérieur relatif à la passation des marchés et accords-cadres à procédure adaptée de la commune de St Hilaire St Mesmin

- **ADOpte** le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle pendant la durée du mandat, qui n'excédera pas 20% du montant des indemnités des élus pour répondre aux besoins de formations des conseillers municipaux

- **PROPOSE** à Monsieur l'administrateur général des Finances publiques une liste de 19 contribuables pour constituer la nouvelle commission communale des impôts directs.

- **FIXE** le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (outre le Président) à SIX (6) et **DESIGNE** les membres élus au Conseil d'Administration du CCAS (Mmes PERRAULT-MOUILLET, HAAS, TIMONER, GOARD, M. DERRIEN, Mme LUCAS)

- **CRÉE** des emplois non permanents d'adjoint technique, d'adjoint administratif et d'adjoint d'animation à temps complet (35/35ème) de catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et **MODIFIE**, en conséquence, le tableau des effectifs concernant les emplois non permanents à compter du 13 mai 2026, **AUTORISE** Monsieur le Maire en cas de besoin à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article 332-23 2° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent, **PRÉCISE** que ce contrat sera d'une durée initiale selon les besoins et renouvelable expressément, dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs et **PRÉCISE** que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique, d'adjoint administratif et d'adjoint d'animation par référence à l'indice majoré minimum de l'indice maximum de la grille indiciaire en vigueur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et **CHARGE** Monsieur le Maire de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un ou des vacataires pour une durée déterminée selon les besoins des services et des périodes et **FIXE** la rémunération de chaque vacation selon la délibération à cet effet

- **DÉCIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 17 228,00 € dans le cadre de l'Appel à projets d'investissements à rayonnement communal (volet n°3) pour l'année 2026 pour les travaux de climatisation de l'accueil périscolaire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier

- **DÉCIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 9 200,00 € dans le cadre des travaux de mise en place d'une cuve enterrée de récupération des eaux pluviales au titre de l'appel à projets intitulé « Préservation de la ressource en eau » pour l'année 2026 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier

- **APPROUVE** l'acquisition de deux gilets pare-balles pour le service de police rurale, **SOLLICITE** l'aide financière de l'État dans le cadre du volet « équipement des polices municipales » de l'appel à projets FIPD 2026 à hauteur de 500 € soit 250 € par gilet et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

- **APPROUVE** le contrat de bail entre la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et la société CELLNEX France pour l'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile sur la parcelle située au lieu-dit « Les Seize Arpents », **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat de bail ainsi que tout document afférent à ce dossier et **PRÉCISE** que les recettes issues de ce bail seront inscrites au budget communal

- **AUTORISE** la reconduction du dispositif « Chantier et stages à caractères éducatifs » précédemment intitulé « Argent de poche » sur la période estivale 2026

- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public à passer avec la SARL T.O.B.C ayant pour objet d'autoriser Monsieur Théo BELOUET, en tant que Gérant de la société, à occuper deux parcelles situées au Pâtis pour y exploiter la remorque de restauration ambulante et y faire vivre la guinguette dénommée « Le temps des cerises » ainsi que le camion de restauration lui appartenant et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour l'organisation d'une journée des assistants maternels sur le territoire d'Orléans Métropole sur l'année 2026 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la-dite convention

- **APPROUVE** le projet d'extension du système de vidéoprotection existant des voies publiques communales et du centre de supervision urbain (CSU), **SOLLICITE** l'aide financière de l'État dans le cadre du volet « vidéoprotection » de l'appel à projets FIPD 2026 à hauteur de 27 994,61 € soit 40% du coût éligible hors taxe de l'opération et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET BUDGET 2026

Une commune qui investit pour l'avenir

Chaque année, le Conseil municipal examine deux documents essentiels à la vie de la collectivité : le Compte Financier Unique (CFU), qui retrace les réalisations de l'année écoulée, et le Budget Primitif, qui fixe les orientations et les moyens de l'année à venir.

Le CFU 2025 et le Budget 2026 témoignent d'une situation financière saine, fruit d'une gestion rigoureuse qui permet à la commune de poursuivre ses investissements tout en maintenant la qualité des services publics proposés aux habitants.

Une situation financière solide en 2025

L'exercice 2025 s'est traduit par des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées, à hauteur de 2,50 M€, pour des recettes réelles de fonctionnement de 3,42 M€. Cette gestion prudente a permis de dégager un niveau d'épargne satisfaisant et de renforcer les capacités d'investissement de la commune.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la fiscalité locale, qui représente plus de 2,23 M€, complétée par les dotations de l'État et les participations des différents partenaires institutionnels.

Cette bonne santé financière a permis à la commune de poursuivre ses investissements tout en préservant ses équilibres budgétaires.

2025 : des réalisations concrètes pour le territoire

L'année 2025 a été marquée par plusieurs opérations structurantes.

Parmi les investissements les plus importants figurent :

- l'acquisition d'un bien immobilier au 966 route d'Orléans, permettant à la commune de constituer une réserve foncière stratégique ;
- les travaux de voirie de la route des muids ;
- la requalification de la venelle du Cloître
- la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux et de requalification de l'espace public ;
- les premières opérations liées à la restauration de l'église ;
- la modernisation des équipements municipaux avec notamment l'éclairage LED du site du Pâtis ;
- l'amélioration du patrimoine communal et des équipements sportifs ;
- Les attributions de compensations versées à Orléans métropole ;
- Les remboursements d'emprunts

Au total, plus de 1,4 million d'euros d'investissements ont été réalisés en 2025. Plusieurs opérations engagées n'étant pas encore achevées au 31 décembre, près de 904 000 € de travaux seront poursuivis en 2026.

Un budget 2026 ambitieux et responsable

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations engagées depuis plusieurs années : investir pour améliorer le cadre de vie des habitants tout en préservant la solidité financière de la commune.

La section de fonctionnement s'élève à 3,48 M€ et permet de financer l'ensemble des services municipaux : écoles, restauration scolaire, entretien des bâtiments, vie associative, action sociale, sécurité et animation du territoire.

La commune continue également d'accompagner fortement le tissu associatif local avec plus de 90 000 € de subventions inscrites au budget.

Grâce à cette gestion maîtrisée, la commune dégage un autofinancement de plus de 634 000 € destiné à financer les investissements sans recourir exclusivement à l'emprunt.

Près de 5 millions d'euros investis pour préparer l'avenir

Avec les opérations nouvelles et la reprise des travaux engagés en 2025, le programme d'investissement 2026 représente près de 4,6 millions d'euros.

Construire un nouvel équipement pour la petite enfance

L'un des projets majeurs de l'année est la création d'une Maison d'Assistants Maternelles et d'un Relais Petite Enfance et de locaux associatifs complémentaires.

Ce nouvel équipement, représentant un investissement estimé à 1 000 000 €, permettra de renforcer l'offre d'accueil des jeunes enfants et de répondre aux attentes des familles hilaïroises et aux besoins associatifs.

Moderniser les services municipaux

La réhabilitation du « garage en bois » et de ses abords constitue également une opération importante du programme d'investissement 2026.

Avec un coût prévisionnel de plus d'un million d'euros dont le projet reste cependant à définir précisément avant de l'engager.



Préserver et valoriser le patrimoine communal

La municipalité poursuit son engagement en faveur du patrimoine avec :

- la poursuite des travaux de restauration de l'église ;
- la restauration du véhicule historique des sapeurs-pompiers DELAUGERE ;
- différents travaux de mise en valeur du patrimoine communal.

Améliorer le cadre de vie et les espaces publics

Plusieurs opérations contribueront à rendre la commune plus agréable et plus sûre :

- poursuite de la réhabilitation du Sentier du Loiret ;
- aménagement de nouvelles aires de stationnement ;
- requalifications ou travaux de voiries et réseaux divers ;
- travaux de sécurisation des voiries et des déplacements doux ;
- poursuite des aménagements réalisés en partenariat avec Orléans Métropole.



Investir dans le sport, les loisirs et la vie associative

Le site du Pâtis bénéficiera de nouveaux aménagements avec notamment :

- la réfection complète des terrains de tennis ;
- le développement d'équipements inclusifs ;
- l'amélioration des installations sportives et de loisirs.

Poursuivre la transition énergétique

La commune poursuit ses efforts en faveur de la maîtrise énergétique grâce à plusieurs opérations :

- isolation de l'école élémentaire ;
- climatisation du Pôle Accueil ;
- rénovation de la toiture du restaurant scolaire ;
- diagnostics énergétiques sur plusieurs bâtiments communaux.

Ces investissements permettront de réduire durablement les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des usagers.

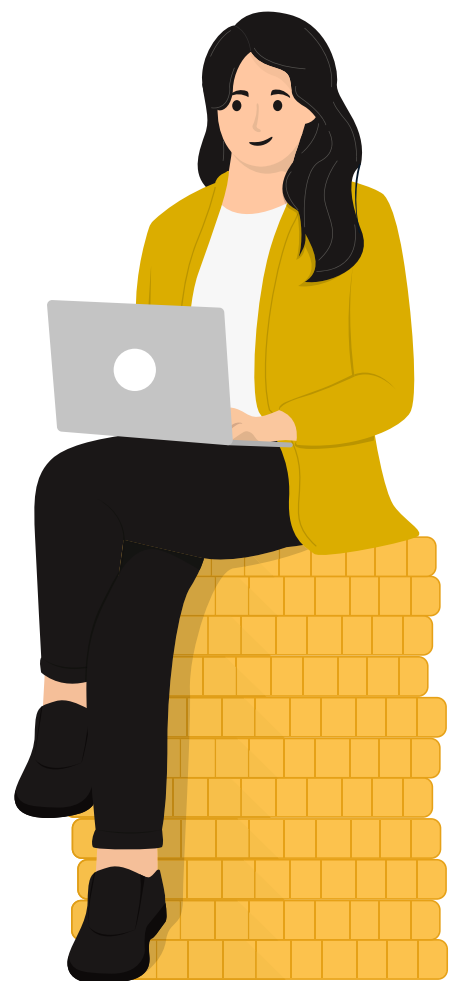
Préparer la commune de demain

Le budget 2026 prévoit également plusieurs acquisitions foncières stratégiques ainsi que des études d'aménagement destinées à préparer le développement futur de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, notamment sur le secteur du Clos du Four à Chaux.

Ces projets traduisent une ambition claire : préserver la qualité de vie des habitants, accompagner les familles, soutenir la vie associative, valoriser le patrimoine communal et préparer l'avenir de notre commune.

Grâce à une gestion financière rigoureuse, à la mobilisation de financements extérieurs et à une programmation cohérente des investissements, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin poursuit sa transformation tout en conservant des finances saines et maîtrisées.

Investir aujourd'hui, c'est construire le Saint-Hilaire-Saint-Mesmin de demain.



Composition du Conseil Municipal



Stéphane CHOUIN
Maire

- Commission Communication et dynamisme local : Adjointe Isabelle LANSON, conseillère déléguée Carole BELLANGER
- Commission Enfance, jeunesse, vis scolaire : Adjointe Emma-Dorine TIMONER, conseillère déléguée Marie MOUILLET
- Commission Environnement et cadre de vie : Adjoint Guy RICHARD et conseiller délégué Bruno GOLDFEIL
- Commission Espace public et mobilités : Adjoint Philippe DERRIEN, conseiller délégué Pierre MEDEVIELLE
- Commission Intercommunalité, finances, RH : Maire Stéphane CHOUIN
- Commission Urbanisme et patrimoine communal : Adjoint M. Daniel BIZEAU
- Commission Vie associative et citoyenneté : Adjoint Isabelle GOARD, conseillère déléguée Patricia HAAS



Isabelle LANSON
1^{ère} Adjointe



Philippe DERRIEN
2^{ème} adjoint



Isabelle GOARD
3^{ème} Adjointe



Daniel BIZEAU
4^{ème} Adjoint



Emma-Dorine TIMONER
5^{ème} Adjointe



Guy RICHARD
6^{ème} Adjoint



Carole BELLANGER
Conseillère déléguée



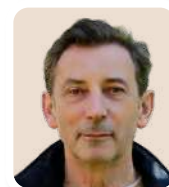
Baptiste BOBET
Conseiller municipal



Pascale DELAUGERE
Conseiller municipal



Jean-Jacques GAMBERT
Conseiller municipal



Bruno GOLDFEIL
Conseiller délégué



Patricia HAAS
Conseillère déléguée



Claude HECHINGER
Conseiller municipal



Xavier HENDRICKX
Conseiller municipal



Solène JAQUET
Conseillère municipale



Arnaud JOUSSE
Conseiller municipal



Agnès LUCAS
Conseillère municipale



Pierre MEDEVIELLE
Conseiller délégué



Virginie MIRAULT
Conseillère municipale



Marie MOUILLET
Conseillère déléguée



Caroline PEREIRA
Conseillère municipale



Chantal REAU
Conseillère municipale



Repas des aînés



Près de 140 Hilairois se sont retrouvés ce dimanche 29 mars de printemps pour partager un moment de convivialité et de chaleur humaine. Le restaurant scolaire s'est transformé le temps d'un déjeuner en un espace de mémoire vivante et de fête partagée.

C'est une tradition qui a le goût des belles choses : chaque année, la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin invite ses aînés à se retrouver autour d'une table dressée avec soin. Cette année encore, le rendez-vous a tenu toutes ses promesses. Ils étaient près de 140 convives réunis dans la salle du restaurant scolaire pour un déjeuner festif aux mille saveurs, savamment concocté par Carlos, dont le talent a une fois de plus fait l'unanimité.

Au-delà du plaisir de la table, c'est l'esprit de ce rassemblement qui en fait toute la valeur. Autour des assiettes, les souvenirs circulent, les histoires se racontent, les rires fusent et les danses s'enchaînent. Ce repas, c'est la mémoire de Saint-Hilaire qui se retrouve et se transmet : celle de celles et ceux qui ont façonné la vie du village, qui en ont partagé les événements, les joies et les épreuves. Un moment d'échanges et de partage, irremplaçable.

Ce déjeuner a été l'occasion de célébrer et de mettre à l'honneur les deux doyens de la commune : une reconnaissance toute particulière pour ces figures de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, dont la présence incarne à elle seule la richesse

et la profondeur de notre histoire communale. M. Daniel BEAULIEU, 103 ans né le 12/12/22 et Mme Thérèse MARTEAU 98 ans née le 01/01/28.

La municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles, les jeunes de la commune Paul, Louise, Gaspard, Marie et Léa et les agents qui ont contribué à la réussite de cette belle journée, ainsi que Carlos pour la qualité de sa cuisine.

*Rendez-vous
l'année prochaine !*

Ateliers participatifs

Dans le cadre d'une démocratie participative et collaborative, et riche de l'expérience déjà menée lors du mandat précédent, l'équipe municipale vous propose de participer à deux ateliers ouverts à tous les Hilairois avec pour thèmes :

- Les déplacements doux et actifs.
- Réflexions et propositions autour d'un nouveau plan de circulation communale.

Il est possible de s'inscrire aux deux ateliers ou à un seul en scannant le QR CODE ci-dessous ou bien sur papier libre déposé en mairie ou par mail : mairie@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr

Votre candidature est à déposer en Mairie ou à valider via le QR CODE avant le 31/08/2026. Les travaux débiteront au mois de septembre 2026.



Le CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement Public Administratif qui lui confère une autonomie juridique, budgétaire et de gestion. Il est obligatoire pour les communes de plus de 1500 habitants.

Le C.C.A.S. est doté d'un Conseil d'Administration composé d'autant de membres élus (issus du Conseil Municipal) que de membres nommés (issus de la société civile). Un nombre minimum d'administrateurs, fixé à 8, est imposé.

- Le Maire est président de droit.
- Les membres élus, proposés par Monsieur le Maire, le sont en début de mandat, par délibération du Conseil Municipal.
- Les membres nommés le sont par arrêté du Maire.
- Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres sont présents chaque délibération.

Le CCAS est plus spécialement chargé de statuer sur des dossiers à caractère social ; son rôle consiste à gérer l'aide facultative à travers le budget du CCAS. Il ne siège pas



publiquement puisqu'il est appelé à connaître des situations de personnes, d'où le caractère confidentiel des délibérations.

Le vote du budget du CCAS est indépendant de celui de la commune. Il doit être voté avant le 15 avril (ou le 30 avril l'année du renouvellement)

De manière générale, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement sociale dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS peut être amené à traiter des dossiers d'aide financière à la demande d'administrés ou à la demande de l'Agence Départementale des Solidarités Orléans Métropole. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Chaque dossier fait l'objet d'un examen des ressources et des charges du foyer en amont des réunions de CCAS.

Portage des repas : Depuis 2022, le CCAS de St Hilaire St Mesmin a confié le service de portage de repas à domicile à une société extérieure, «les menus services». Le CCAS de la commune participe financièrement en fonction du revenu fiscal de référence des bénéficiaires.

Pour toute adhésion : Les Menus Services

☎ 02.38.97.86.71

Téléassistance : Le CCAS de St Hilaire St Mesmin participe aux groupements de commandes relatifs à la prestation de téléassistance, depuis 2013, dans le cadre du Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique Orléans Val de Loire auquel nous adhérons. Cette commande groupée nous permet d'obtenir un tarif intéressant pour les bénéficiaires, sans frais d'adhésion.

Risques climatiques : le CCAS diffuse chaque année une information sur les risques climatiques dans le bulletin municipal et dans le feuillet mensuel. Lorsque l'alerte canicule est déclenchée, chaque personne inscrite au préalable en Mairie est contactée par téléphone pour s'assurer du bien-être de l'administré(e) et rappeler ainsi les consignes à respecter. Ce même listing a servi de support également lors de la pandémie « covid 19 ».

Domiciliation : le CCAS est tenu de domicilier les personnes sans résidence stable qui se présentent à lui dans le cadre de l'accès aux prestations sociales ; la domiciliation permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir et consulter des courriers de manière constante et confidentielle et d'accéder à leurs droits civils, civiques et sociaux (prestations sociales, aide juridique, inscription sur les listes électorales, obtention d'un titre national d'identité).

Aides à l'alimentation et à l'hygiène
(colis association caritative)

Aides aux personnes âgées (aide au portage des repas)

Aides à l'énergie et aux charges
(aide au paiement des factures d'électricité, d'eau, de fioul)

Aides à la scolarité et à la jeunesse
(participation voyages scolaires)

Aides au logement
(dépôt de garantie)
Aides au maintien dans le logement (impayés)

Aides à la parentalité et à la famille (impayés de factures des services périscolaires et extrascolaires)

Collecte des végétaux en porte-à-porte : D'avril à fin octobre, Orléans Métropole collecte gratuitement, une fois par mois, les végétaux déposés en sacs (fournis par la Métropole) devant le domicile, pour les personnes âgées de 75 ans et/ou disposant d'une carte d'invalidité. Inscription auprès de la mairie de St Hilaire St Mesmin ou de la gestion des déchets – Orléans Métropole. Pièces à fournir : 1 pièce d'identité, 1 justificatif de domicile, 1 carte d'invalidité le cas échéant.

Pour tous renseignements, contacter Mme Stéphanie RICHAUME

CCAS - ☎ 02.38.76.66.33

@ stephanie.richaume
@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr

Les autorisations d'urbanisme

DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

DP

CONSTRUCTION

- Avec modification de l'aspect extérieur : **DP**
- En zone protégée : **DP**

LÉGENDE

- DP** : Déclaration préalable
- PC** : Permis de construire
- PA** : Permis d'aménager
- PD** : Permis de démolir

EXTENSION

(véranda, aménagement de combles, garage)

- Inférieure ou égale à 5 m² :
*pas d'autorisation d'urbanisme**
- Création entre 5 m² et 20 m² : **DP**
- Création entre 20 m² et 40 m² *(en zone U)* : **DP**
- Création entre 20 m² et 40 m² *(hors zone U)* : **PC**

CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE

(garage, abri de jardin, carport, pergola, appentis)

- Inférieure ou égale à 5 m² :
*pas d'autorisation d'urbanisme**
- Création entre 5 m² jusqu'à 20 m² : **DP**
- Supérieure à 20 m² : **PC**

PISCINE

- Inférieure ou égale à 10 m² *(hors zone protégée)* :
*pas d'autorisation d'urbanisme**
- Inférieure ou égale à 10 m² en zone protégée : **DP**
- De 10 à 100 m² : **DP**
- Supérieure à 100 m² : **PC**
- Piscine couverte supérieure à 1,80 m : **PC**

RAVALEMENT DE FAÇADE

- Avec modification de l'aspect extérieur : **DP**
- En zone protégée : **DP**

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

DP

ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

DP

COUPE, ABATTAGE D'ARBRE PROTÉGÉ

DP

(espace boisé classé, bois, forêt, parc, cœur d'îlot, ZPPAUP...)

POMPE À CHALEUR/CLIMATISATION

DP

TRAVAUX PORTANT SUR UN IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PC

CLÔTURE, PORTAIL, PORTILLON, MURET

DP

CHANGEMENT DE MENUISERIES, RÉFECTION DE TOITURE, CHEMINÉE, VELUX...

DP

TERRASSE NON COUVERTE

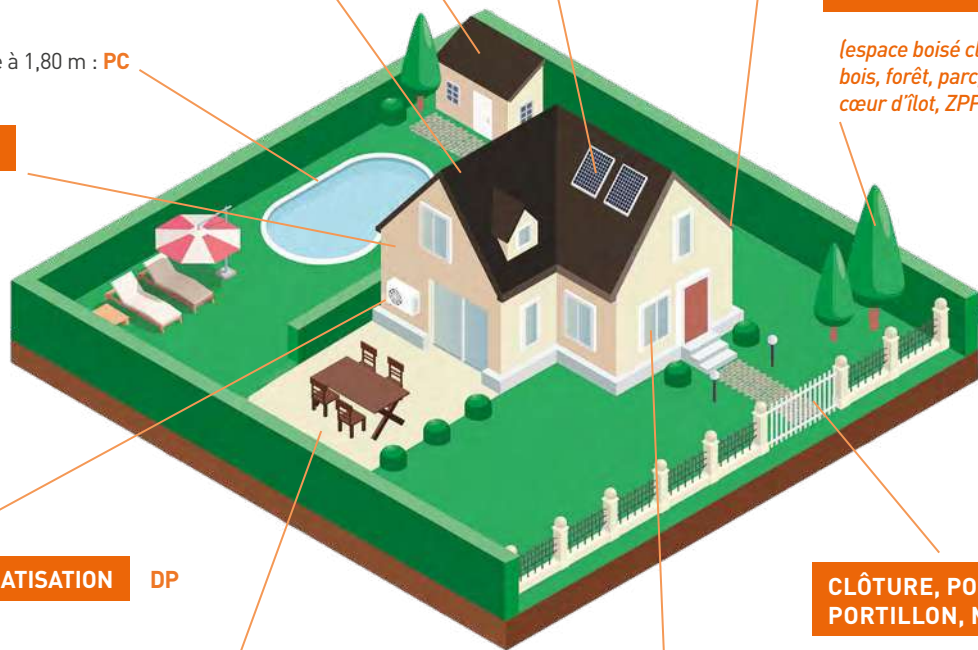
- Terrasse de plain-pied *(zone protégée)* : **DP**
- Terrasse de plain-pied *(hors zone protégée)* :
*pas d'autorisation d'urbanisme**
- Surélevée inférieure à 40 m² : **DP**
- Surélevée supérieure à 40 m² : **PC**

CRÉATION D'UN LOT À BÂTIR SANS AMÉNAGEMENT DE VOIES, D'ESPACES OU D'ÉQUIPEMENT

- Zone protégée : **DP**
- Hors zone protégée : **DP**

CHANGEMENT DE DESTINATION

- Sans modification de la structure porteuse ou de la façade : **DP**
- Avec modification de la structure porteuse ou de la façade : **PC**



Le piéton prioritaire

Plusieurs rues de la commune font partie d'une zone 30. La limitation de la vitesse maximum est fixée à 30 km/h pour l'ensemble des usagers y circulant, c'est-à-dire les cyclistes et tous les véhicules à moteur, des deux-roues aux transports en commun.

L'objectif de ces zones 30 est de faciliter les interactions entre les différents usagers de la route et de privilégier la marche à pied.

Dans ces zones, des règles spécifiques du Code de la Route s'appliquent pour les piétons et les cyclistes :

- **Le piéton engagé sur la chaussée est prioritaire pour traverser en dehors des passages protégés.**
- **Sauf indication contraire, les cyclistes peuvent circuler à contre-sens dans une rue en sens unique.**



Le trottoir, c'est pour les piétons

Régulièrement des trottoirs sont occupés par des automobiles stationnées. Les piétons, les familles avec de jeunes enfants, les personnes à mobilité réduite sont alors obligés d'emprunter la chaussée, chose pas toujours aisée, en les plaçant dans une situation d'insécurité.

Il est donc utile de rappeler que stationner sur un trottoir est une chose interdite par le Code de la Route. Le stationnement doit se faire dans les emplacements matérialisés et à défaut sur la chaussée, sans générer un danger pour la circulation de tous les autres usagers.

À noter également que la présence d'une bande jaune le long de la chaussée indique, comme un panneau vertical, une interdiction de stationner.



Je roule où ?

Afin d'apaiser la circulation automobile et de sécuriser les déplacements des cyclistes et des piétons, plusieurs rues de la commune ont été aménagées en chaussées à voie centrale banalisée appelée également « chaucidou ».

Elles sont annoncées par le panneau :



Il s'agit d'une voie centrale sans marquage axial et entourée de deux couloirs.

Les véhicules motorisés doivent normalement circuler sur cette voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur les accotements appelés « rives ».

La largeur de la voie réservée aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre leur croisement, aussi ces derniers peuvent se déporter ponctuellement sur la rive lorsqu'ils sont amenés à se croiser, mais en cédant la priorité aux cyclistes.

En résumé :

- Je roule au milieu.
- Je me déporte sur la bande cyclable pour croiser un autre véhicule ou un cycliste venant en sens inverse.
- Le cycliste est toujours prioritaire.

Une nouvelle zone de rencontre

Soucieux d'apaiser la circulation dans la rue des Vaslins, la municipalité a institué, il y a quelques semaines, une zone de rencontre entre la route d'Olivet et l'impasse du Chaussy.



Rappel des règles qui s'appliquent dans ce type de zone :

- Les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée.
- La taille des pictogrammes rappelle l'ordre des priorités des utilisateurs de la voie.
- La vitesse de circulation des usagers est limitée à 20 km/h.
- Le stationnement est interdit en dehors des emplacements délimités au sol.

Une nouvelle route des Muids

Après 10 mois de travaux, la route des Muids comprise entre la route d'Orléans et la rue aux Châts présente son nouveau visage.

Le résultat qui satisfait le plus grand nombre est le fruit d'une concertation réussie entre les différents services métropolitains, les services municipaux, l'atelier participatif « Déplacements doux », les habitants et les élus.

Aujourd'hui, la circulation automobile est plus apaisée, les piétons peuvent se déplacer en toute sécurité d'un bout à l'autre de l'espace concerné dans un cadre plus végétalisé.

Résumé des coûts de travaux

Entreprise TPVL
(travaux voirie + trottoirs) :
314 973,70 € HT
soit 377 968,44 € TTC

Entreprise Bourdin
(espaces verts) :
10 612,19 € HT soit
12 734,63 € TTC

Enedis :
9 048,85 € HT
soit 10 858,62 € TTC

Prestation dessin safège :
1 050 € HT
soit 1 260 € TTC

Étude géotechnique :
2 700 € HT
soit 3 240 € TTC

À ce jour, total opération
406 060,80 € ;
fonds de concours mairie
de : 324 848,64 € TTC
et part métro de :
81 212,16 € TTC



Une nuit à la recherche des fuites sur le réseau d'eau potable

Une coupure d'eau a été réalisée durant la nuit du 1^{er} mai par les services de l'EAU d'Orléans Métropole. Le but de cette interruption : Identifier des tronçons fuyards afin de préserver la ressource en eau.

L'eau potable est une ressource précieuse, et dans le contexte de tensions croissantes sur cette ressource, chaque litre compte. Sur un réseau d'eau potable, une fuite n'est jamais anodine : elle représente de l'eau captée, traitée, pompée, acheminée... et perdue avant même d'arriver au robinet de l'utilisateur.

Un débit de fuite inhabituel ayant été constaté aux heures de moindre consommation au niveau du comptage départ réseau du château d'eau (comparaison de ce débit avec d'autres communes de taille équivalente), une opération de recherche a été engagée.

Les résultats de cette recherche nocturne permettront d'identifier plus précisément le secteur impacté. Une investigation plus fine sera ensuite réalisée (recherche sonore ou détection d'hélium (gaz inerte et inoffensif) émis dans le réseau) afin d'engager des travaux de réparation.



Projets et travaux sur les bâtiments municipaux

La nouvelle dénomination de la Commission * Urbanisme – Travaux *, devenue Commission *Urbanisme – Patrimoine Communal*, donne une nouvelle dimension à notre mission de pérenniser le bon état des bâtiments communaux. Ce patrimoine doit être entretenu, modernisé, valorisé, enrichi.

En ce début de mandat, le 1^{er} exemple porte sur les travaux exécutés à l'intérieur de la mairie :

- Achèvement d'une salle de restauration au 2^{ème} étage.
- Remplacement de 2 fenêtres dans le couloir du 2^{ème} étage
- Rénovation du parquet au 1^{er} étage (bureau, circulation, salle de réunion, escalier)
- En prévision : remplacement des 2 portes en façade entrée et salle du Conseil)

Enfin, dans le parc de la mairie, le pigeonnier sera entièrement refait, à l'identique de son histoire, par la société Lebérichel (serrurerie - métallerie).

Plus loin, dans le parc du Pâtis, les dégradations subies sur les toiles du barnum seront prochainement réparées. Dans le secteur de la Salle des Fêtes et des écoles, il est prévu le remplacement du portail existant dans l'Allée d'Erkheim, qui a bien vieilli.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'adaptation des bâtiments aux nouvelles normes, une étude est lancée par la société BSE, dans une première phase pour le restaurant scolaire et l'école élémentaire.



Enfin, un grand projet du mandat est la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles sur le terrain situé au nord du gymnase (Clos du Four à Chaux). Ce bâtiment accueillera également le Réseau Petite Enfance et des locaux à usage associatif.

Nous aurons l'occasion de revenir largement sur ce projet dans les prochains bulletins municipaux.

La Belle Hélène à l'Opéra

Rideaux ouverts, lumières tamisées, musique : près de 60 enfants de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ont vécu ce mardi 17 mars un moment hors du commun, plongés pour la première fois dans l'univers enchanteur de l'opéra.



Le mardi 17 mars, près de 60 élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ont eu le privilège d'assister à la pré-générale de **La Belle Hélène**. Accompagnés de leurs enseignants, ils ont passé la soirée au cœur d'un spectacle lyrique vivant et pétillant, porté par l'Atelier Opéra qui, une fois encore, a su rendre cet art accessible, joyeux et captivant pour un jeune public.

Le retour s'est fait dans l'enthousiasme : les enfants sont revenus enchantés, les yeux brillants et les oreilles encore pleines des airs d'Offenbach. Certains ont déjà annoncé la couleur : ils attendent avec impatience de découvrir **Roméo et Juliette** l'année prochaine. Une belle preuve que la rencontre entre les enfants et le monde lyrique prend tout son sens, et que la graine semée cette année est bien vivace.

En marge de cette sortie, les enfants de l'ALSH ont apporté leur propre contribution artistique à l'aventure opéra. Guidés par Sophie, graphiste de l'Atelier Opéra, ils ont créé une fresque magnifique en hommage à La Belle Hélène. Une réalisation collective haute en couleur, qui témoigne du talent et de l'investissement des enfants — et de la belle complémentarité entre temps scolaire et temps de loisirs autour d'un projet culturel commun.

Merci aux enseignants pour leur engagement dans ce projet culturel, à Sophie et à l'Atelier Opéra pour leur précieux accompagnement, et à toute l'équipe de l'ALSH. Rendez-vous en mars 2027 pour Roméo et Juliette !

La fresque de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)



En ce début 2026, le Relais Petite Enfance propose régulièrement aux jeunes enfants et leurs assistantes maternelles des animations d'exploration afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Comme l'énonce la charte nationale d'accueil du jeune enfant :
« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. »

Relais Petite Enfance (RPE)

Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

Au programme du 1^{er} trimestre :

- La dégustation de la galette
- Une séance mensuelle d'éveil musical
- Un atelier habillage des poupées pour préparer la grande lessive avec les copains de la micro- crèche
- Une matinée verte pour fêter l'arrivée du printemps
- La sortie au Musée des Beaux-Arts d'Orléans
- Le spectacle « Le poil dans la patte » par la compagnie Bande de copains

L'année s'annonce très culturelle pour le plaisir des petits comme des grands.

A l'attention des familles recherchant un mode d'accueil pour leurs jeunes enfants, n'hésitez pas à contacter le relais au 06 12 83 20 90 ou par mail à rpe@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr

À vos agendas : venez découvrir ou redécouvrir le Relais Petite Enfance le samedi 27 juin de 10h à 12h pour une matinée portes ouvertes.

« Le poil dans la Patte »



Un spectacle tout en couleurs au RPE – Vendredi 24 avril 2026
Pascual le paresseux et Luciole l'exploratrice ont fait souffler ce vendredi un vent d'Amérique du Sud sur le RPE de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ! Petits spectateurs aux grands yeux écarquillés, la magie du théâtre a opéré.

Ce vendredi 24 avril, le RPE de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin vibrat au rythme des aventures de la jungle ! Les enfants des assistantes maternelles, ceux de la micro-crèche La Cerisette et les maternelles de l'ALSH étaient réunis pour partager un mémorable moment de théâtre. La compagnie Bande de copains avait posé ses valises et déplié ses décors pour offrir aux plus jeunes une représentation haute en couleur : **Le Poil dans la Patte.**

Sur scène, deux personnages attachés ont emporté le jeune public dans un voyage imaginaire au cœur de l'Amérique du Sud : Pascual le paresseux, philosophe invité à prendre la vie du bon côté, et Luciole l'exploratrice, curieuse et débordée d'énergie. Un duo savoureux, plein de poésie et d'humour, taillé sur mesure pour les tout-petits. Couleurs vives, marionnettes expressives, musiques entraînantes : tous les ingrédients étaient réunis pour éveiller les sens et l'imaginaire des enfants. Les rires, les regards éblouis et les applaudissements nourris ont dit mieux que tout le succès de ce beau moment partagé.

Un grand merci à la compagnie Bande de copains pour ce spectacle plein de vie, et à l'ensemble des professionnels de la petite enfance, Marine Sainson, assistantes maternelles, équipe de La Cerisette et animateurs de l'ALSH qui permettent à ces moments de se vivre dans la joie et la sérénité.

Un tourniquet pour tous l'inclusion prend racine au Pâtis



Il est des projets qui disent, mieux que les discours, ce que signifie le « vivre ensemble ». Le tourniquet inclusif inauguré le 20 mai sur le Pâtis est de ceux-là. Matthieu Cormier, porteur du projet et Nathalie ARRII, directrice des Châteliers, nous ont honoré de leur présence.

Ce projet a été plébiscité lors du budget participatif 2025 : arrivé en tête des votes, il traduit une conviction partagée : l'espace public doit être accessible à toutes et à tous, sans exception.

Un équipement pensé pour toutes les mobilités

Conçu pour accueillir les enfants comme les adultes, qu'ils soient en fauteuil roulant, avec des béquilles, poussette, ou simplement en pleine forme, ce tourniquet nouvelle génération ne fait aucune distinction. Là où les jeux traditionnels excluent parfois sans le vouloir, celui-ci invite, rassemble et tourne dans le même élan pour tout le monde.

C'est une petite révolution dans la cour des grands : plus besoin de rester sur le côté à regarder les autres s'amuser. Ici, chacun monte, tourne, rit, ensemble.

La démocratie participative en action

Ce projet, c'est aussi la preuve que la parole citoyenne compte. En choisissant massivement cet équipement lors du vote du budget participatif, les Hilairois ont envoyé un message fort : l'inclusion n'est pas un supplément d'âme, c'est important !

La commune a entendu ce message et l'a concrétisé. Du vote à l'inauguration, c'est tout un processus démocratique qui s'est mis en mouvement. Petits et grands, valides et/ou en situation de handicap, montez à bord, le tourniquet tourne pour vous...plus ou moins vite...pour le plus grand bonheur de Nathan, Martine, Maé, Noah, Briec, Elouan et Noam.



AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES (APESH)



Des animations conviviales pour petits et grands à Saint-Hilaire

L'Amicale des Parents d'Élèves de Saint-Hilaire (APESH) est une association dynamique composée de **14 bénévoles engagés**. Tout au long de l'année, l'association a pour objectif de **divertir les enfants de la commune** et de **favoriser les échanges et le lien entre les familles**, en proposant des moments festifs et conviviaux.

Ces **trois derniers mois ont été particulièrement riches en animations**, avec l'organisation de trois événements qui ont rencontré un franc succès.



Le Carnaval

samedi 14 mars 2026

La matinée a été placée sous le signe de la fête et de la bonne humeur ! Le cortège du carnaval a déambulé dans les rues de Saint-Hilaire, accompagné de **Madame Carnaval** et des **rythmes entraînants de l'Harmonie de Saint-Hilaire**.

Les enfants, ravis, se sont joyeusement lancés des confettis tout au long du parcours, dans une ambiance très festive.

La matinée s'est conclue par un **verre de l'amitié sur la Place des Fêtes**, moment convivial attendu par petits et grands.

Nouvelle initiative cette année : le groupe de Musiques Actuelles de l'École de Musique de Saint-Hilaire est venu accompagner ce temps de partage, pour le plus grand plaisir des participants.



Vide-puériculture

dimanche 15 mars 2026

Pour la **deuxième année consécutive**, l'APESH a organisé, en partenariat avec **l'ÉCO Handball de Saint-Hilaire**, un vide-puériculture au gymnase.

Cette édition a connu un **grand succès**, avec 45 exposants occupant **157 mètres linéaires de stands**. De nombreux visiteurs ont profité de l'événement pour faire de bonnes affaires, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



Chasse aux œufs

dimanche 5 avril 2026

La traditionnelle chasse aux œufs a, une nouvelle fois, fait le bonheur des enfants ! Les participants devaient retrouver des **œufs de six couleurs différentes**,

ainsi que quelques œufs dorés et multicolores, permettant de gagner un sujet en chocolat plus conséquent.

Nouvelle particularité en 2026 : l'association a investi dans des **œufs en bois**, en remplacement des œufs alimentaires utilisés jusqu'à présent.

Pas moins de **110 enfants** ont participé à cette animation très attendue !

L'APESH remercie chaleureusement **les enfants et les parents** pour leur participation à ces événements, ainsi que l'ensemble des partenaires et bénévoles mobilisés.

L'association proposera encore **d'autres temps forts au cours de l'année :**

- la **boum des enfants** en juin,
- **Halloween** fin octobre,
- et un **spectacle de Noël** pour clôturer l'année en beauté.

→ **Venez nombreux partager ces moments festifs et conviviaux !**

ASSOCIATION FAMILIALE

Association familiale



La section marche a organisé un séjour en Alsace à Obernai du **lundi 22 au samedi 27 septembre 2025**.

44 participants ont pris la route le lundi matin de St Hilaire le lundi matin - une pause pique-nique à Langres sous la pluie direction ensuite le centre de vacances VVF d'Obernai.

Pour les marcheurs, randonnées les 23, 25 et 26 septembre.

Le mercredi, journée libre. Le matin, visite du Palais du pain d'épices, un enchantement pour les yeux. L'après-midi, 30 personnes sont allées au Cabaret Royal Palace, très beau spectacle.



Pour les non marcheurs, visite des jolis petits villages alsaciens (Eguisheim vaut le détour, Kaysersberg, Colmar). Le vendredi, montée au Mont Ste Odile dans le brouillard et visite guidée du sanctuaire.

Le samedi matin, retour à St Hilaire. Ce séjour s'est déroulé, comme à l'accoutumée, dans la bonne humeur. Dommage pour le temps.

La section collections-Passions a organisé le dimanche 26 octobre 2025 son exposition annuelle.

14 collectionneurs ont répondu présents (boîtes à musique, machines à coudre anciennes, capsules de bière, voiliers ...). À l'extérieur, voitures et motos anciennes. 295 visiteurs : une réussite.

Si vous êtes collectionneurs et souhaitez exposer l'an prochain, le dimanche 25 octobre 2026. Contacter Joël Bezy : 07 65 61 19 07.



Le 14 novembre 2025, célébration des 80 ans de l'Association Familiale au Cirque Gruss, dans un décor de paillettes et velours pour un repas spectacle.

83 personnes y assistaient. Rétrospective vidéo de l'association. Petite tombola après numéros mélangeant acrobaties, danses et voltiges.

Cela n'aurait pas été possible sans le soutien financier de la municipalité et nous tenons à la remercier.



Le 19 décembre 2025, atelier floral. Réalisation d'un centre de table pour Noël, animé par Claudie Bouthier, créatrice florale. **11 personnes y participaient.**



Si vous souhaitez rejoindre l'Association Familiale, n'hésitez pas : contactez Nadine Bezy au 06 10 25 29 42

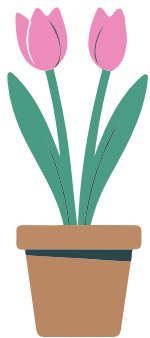


Le Coquelicot



Le **vendredi 27 mars**, les écoliers du CE1-CE2 de Fanny sont venus pour la 3^{ème} fois au jardin partagé. Cette fois-ci, les fèves étaient levées, ils ont pu mettre du compost au pied.

Les enfants ont aussi paillé les fraisiers plantés la dernière fois. Puis ils ont semé petits pois et graines de courge dans des godets qu'ils ont emmenés et dont ils ont la responsabilité. Enfin, ils ont planté des pommes de terre.



Le **mardi 28 avril**, ce fut au tour d'enfants de moins de 3 ans de nous rendre visite. Ce n'était pas la 1^{ère} fois. Deux assistantes maternelles les encadraient. Ils ont arrosé et reconnu les fraisiers.



La société Musicale

Ces derniers mois, l'activité de la **Société musicale de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin** a été bien rythmée, comme les années précédentes, par de nombreux évènements.

Le 30 janvier, à l'occasion de l'audition Not'en bouche, nos élèves de l'école de musique ont eu l'occasion de monter sur scène. L'opportunité pour eux de partager leur travail ainsi que celui de leurs enseignants.

Le 8 février, l'orchestre junior participait à la rencontre des orchestres juniors organisée à Olivet. Une belle expérience de partage et d'émulation pour nos musiciens qui ont pu jouer aux côtés d'autres formations de la région.

Le 11 mars, nous avons retrouvé avec plaisir Clément Joubert pour une nouvelle conférence opéra, consacrée à La Belle Hélène d'Offenbach. Ce rendez-vous, toujours très apprécié du public, permet de découvrir le répertoire lyrique avec passion et pédagogie.



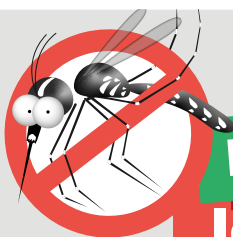
Trois jours plus tard, l'harmonie animait le défilé du carnaval tandis que nos deux ensembles de musiques actuelles accueillait les participants sur la place des Fêtes au retour.

Dans les évènements à venir, nous vous donnons rendez-vous le samedi 13 juin pour notre concert de printemps, qui sera sur le thème des contes et légendes. Pour l'occasion, nous aurons le plaisir d'accueillir l'union musicale de Marcilly/Férolles.

La fin d'année scolaire approchant, il est peut-être déjà temps de penser à la rentrée 2026. Les (ré) inscriptions sont possibles dès le mois de juin, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour connaître les différentes modalités.

@ societe.musicale.sthilaire@gmail.com
<https://bio.link/musiquesthilaire>

La liste DES BONS GESTES



**LUTTONS CONTRE
le moustique tigre**

RANGEONS à l'abri

- ☐ Brouettes
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Jouets d'enfant, même les plus petits
- ☐ Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- ☐ Poubelles
- ☐ Caisses, pots...
- ☐ Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine

- ☐ Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- ☐ Gamelles pour animaux
- ☐ Pieds de parasol
- ☐ Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- ☐ Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- ☐ Pluviomètres
- ☐ Eléments de décoration

Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- ☐ Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- ☐ Bidons et fûts devant rester dehors

Coupez l'eau au moustique tigre !

Pour plus d'infos,
consultez
le site de votre ARS

*Et passez
le message
à votre voisin*

ENTRETENONS

- ☐ Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- ☐ Bassins artificiels (mettez-y des poissons friands de larves !)
- ☐ Terrasses sur plots
- ☐ Caillebotis
- ☐ Pompes de relevage
- ☐ Bornes d'arrosage

NETTOYONS

pour faciliter
l'écoulement
des eaux

- ☐ Gouttières, chéneaux
- ☐ Regards d'eau de pluie
- ☐ Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- ☐ Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...

 **150 m**



*L'astuce du Pro,
mettez du sable
dans vos coupelles*



Bilan affouage 2025-26

Affouage : (du vieux français allumer) pratique, remontant au Moyen-Age, accordée par la ville aux Hilairois pour récolter du bois pour leurs propres besoins de chauffage.

Pour la 3^{ème} édition de l'opération affouage, le premier des postulants tirés au sort, après appel au volontariat dans le P'tit-Hilairois, a été retenu bien qu'il ait déjà profité de la précédente opération, ce parce que les trois autres postulants se sont successivement désistés.

Le travail confié était, à une exception près vue l'ampleur des besoins, limité à l'île de l'Archer. En effet, le plus grand désordre régnait sur l'île avec des arbres tombés au sol ou dans l'eau, d'autres anormalement

penchés et d'autres bien droits mais morts, cette situation étant due au défaut de gestion de la plantation de frênes (absence de dépressage sur un terrain particulièrement humide), à la charlarose (maladie arrivée de l'Est depuis plusieurs années), et à un coup de vent.

Commencée fin janvier, l'opération s'est terminée début mars, et s'est concrétisée par un prélèvement d'environ 10 stères de bois.

Cette pratique menée depuis plusieurs années sera reconduite tant que le domaine forestier de la commune n'aura pas été complètement assaini, le bois prélevé étant compensé par un programme de plantation d'arbres.



Tri sélectif

Orléans Métropole renforce le dispositif de collecte des emballages et papiers à St-Hilaire-Saint-Mesmin.

Un surplus occasionnel de déchets, un départ en vacances ou encore un oubli de présenter votre bac à la collecte... Votre bac n'a pas pu être vidé et risque de déborder.

Pour éviter ces désagréments, 4 bornes d'apport volontaire pour les emballages et papiers recyclables vont être installées sur la commune aux emplacements suivants afin de compléter le dispositif de collecte en porte à porte :

- Allée de la Pie
- Carrefour rue du haut-midi/route d'Olivet
- Rue aux Châts
- Parking du Pâtis

Les consignes de tri sont les mêmes qu'à la maison : **tous les emballages et les papiers se trient.**
Déposez-les :

- En vrac (pas en sac)
- Bien vidés
- Sans être emboîtés



Vous pouvez aplatir les cartonnettes et les bouteilles dans la largeur pour gagner du volume.

Pensez aussi aux alternatives qui permettent de réduire les emballages : boire l'eau du robinet, éviter les produits suremballés, privilégier le vrac et les produits à la coupe, ...

Un doute ? Consulter l'info-tri : cette signalétique figure sur les produits du quotidien, les emballages et appareils et indique clairement l'endroit où les déposer une fois ceux-ci usagés.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur **triermondechets-orleans-metropole.fr** et sur **orleans-metropole.fr** rubrique **Réduction et gestion des déchets**



LE TRI + FACILE



ENVELOPPE

COURRIER

BAC DE TRI

Marc GUILLAUMOT

Ostéopathie, decodage biologique, fleurs de Bach & deva

Et si vos douleurs avaient un message ?
Votre corps vous parle. Êtes-vous prêt à l'écouter ?

Fatigue, tensions, douleurs qui reviennent
malgré tous vos efforts...

Ce n'est pas « normal » : c'est souvent un signe que votre
corps cherche à vous transmettre quelque chose.

J'accompagne les personnes souffrant de douleurs récurrentes
à les comprendre et s'en libérer durablement en reconnectant
corps et émotions. Grâce à l'ostéopathie, je travaille sur les
tensions et la mobilité. Le decodage biologique éclaire le sens
caché de vos douleurs.

Les Fleurs de Bach et les élixirs DEVA viennent soutenir
l'équilibre émotionnel lorsque nécessaire.

Mon objectif est clair : ne pas me contenter de faire taire
la douleur, mais aider chacun à comprendre ce que son
corps exprime et retrouver un équilibre profond et durable.
Chaque accompagnement est personnalisé, dans l'écoute, la
bienveillance et le respect de votre rythme.

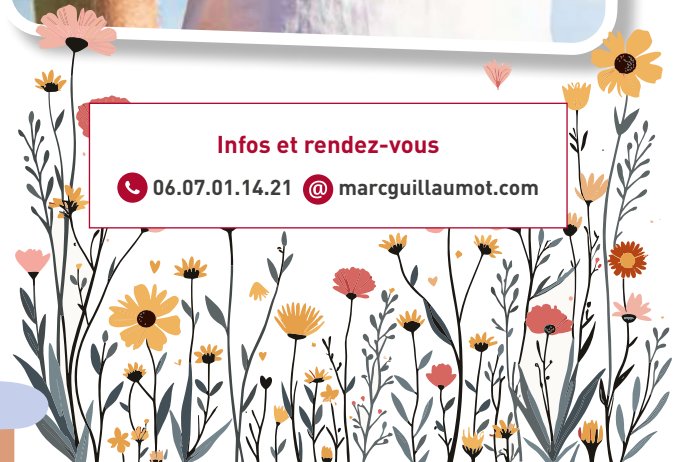
Séances à domicile : je me déplace pour vous
accompagner dans votre espace de vie,
en toute simplicité et confort.

- Adresse : basé à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, avec déplacements possibles dans la métropole d'Orléans.



Infos et rendez-vous

📞 06.07.01.14.21 @ marcguillaumot.com



SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN

EN 12 CHIFFRES CLÉS

3 261

la **population municipale**, en vigueur au 1^{er} janvier 2026

22 %

la part des **moins de 18 ans** (soit 704 jeunes) contre 21 % au niveau national

27 %

la part des **plus de 60 ans** (soit 892 seniors), contre 27 % à l'échelle nationale

20 %

la part des **familles monoparentales** parmi les familles, contre 30 % au niveau national

352

le nombre d'**emplois** dans la commune

10 %

la part des **actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence**, soit 148 actifs

69

le nombre de personnes **de plus de 80 ans vivant seules à domicile**

329

le nombre de personnes **installées dans la commune depuis moins d'un an**

461

le nombre de **familles avec enfants** sur le territoire

42

le nombre de **naissances** en 2024, contre 32 par an en moyenne sur les 10 dernières années (entre 2015 et 2024)

-19

l'évolution du nombre d'**actifs travaillant dans la commune où ils habitent**, depuis 10 ans

+23 %

l'évolution du nombre de **logements** depuis 10 ans, soit 280 logements supplémentaires

Une affiche créée par Ithéa pour Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (document établi en avril 2026)



Sources :
Insee, population de référence en vigueur en 2026 (millésime 2023)
Insee, résultats du recensement diffusés en 2025 (millésime 2022)
Insee, résultats du recensement 2011
Insee, état civil 2015-2024

EXPERTS DES POLITIQUES SOCIALES ET DONNÉES LOCALES

L'Arche des Souvenirs

un lieu de vie et de soutien pour les familles

Située à proximité de notre commune, à Cléry-Saint-André, l'association **L'Arche des Souvenirs** propose un accueil de jour dédié aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Cette structure joue un rôle essentiel pour les familles du territoire en offrant à la fois un accompagnement aux personnes malades et un moment de répit pour leurs proches aidants.

Créée en 2003 pour répondre aux besoins des habitants du secteur de Beaugency et de Cléry-Saint-André, l'association a ouvert son accueil de jour en 2010 dans des locaux adaptés et accessibles. Aujourd'hui, elle peut accueillir jusqu'à dix personnes par jour, du lundi au vendredi, dans un cadre chaleureux et bienveillant.

Tout au long de la journée, différentes activités sont proposées afin de maintenir les capacités cognitives, motrices et relationnelles des personnes accueillies. Ateliers mémoire, jeux de société, chant, cuisine, bricolage ou encore gymnastique douce permettent de stimuler les participants tout en favorisant les échanges et la convivialité.

L'équipe est composée de professionnels du médico-social – infirmière coordinatrice, aide-soignants, psychologue, intervenants en art-thérapie – et de bénévoles engagés. Ensemble, ils veillent à offrir un accompagnement personnalisé dans le respect de la dignité et du rythme de chacun.

Au-delà de l'accompagnement des personnes malades, L'Arche des Souvenirs apporte également un soutien précieux aux aidants, souvent confrontés à la fatigue et à l'isolement. L'accueil de jour constitue ainsi un véritable relais entre le maintien à domicile et les structures d'hébergement.

Les habitants souhaitant obtenir des informations ou envisager un accueil pour un proche peuvent contacter directement l'association.

Une structure de proximité précieuse pour notre territoire, qui contribue à préserver le lien social et la dignité des personnes âgées.

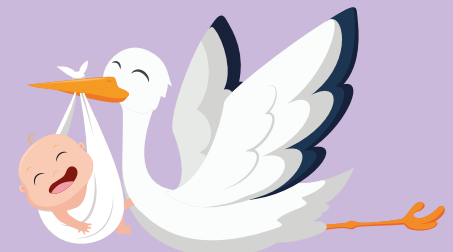
L'ARCHE DES SOUVENIRS
 94 rue du Maréchal Foch
 45370 Cléry-Saint-André
 02 38 86 29 94



État civil

ILS SONT NÉS

- **BOURGEOIS Liam**
21.01.2026 à SARAN
- **GARNIER Léandre**
08.02.2026 à ORLÉANS
- **MOREAU Iris**
18.02.2026 à ORLÉANS
- **GOUEFFON Ayden**
10.03.2026 à SARAN
- **LARHANT Valentin**
28.03.2026 à ORLÉANS
- **PECHADRE Emma**
02.04.2026 à ORLÉANS



Pour information, la liste des naissances diffusée dans notre bulletin municipal est établie à partir des avis de naissances sur lesquels est noté « les parents ont accepté une information dans la presse ». S'il est indiqué « les parents ne souhaitent pas d'information dans la presse » alors la naissance de votre enfant ne paraîtra pas dans notre bulletin, sauf à votre demande, et ce pour respecter le Règlement Général sur la Protection des Données.

ILS SE SONT MARIÉS

- **FOURGOUX Baptiste et PICHON Anaïs**
17.01.2026
- **GHOUALI Aniss et LABIDI Imen**
25.04.2026

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- **MOREAU Elie** 08.01.2026 à ORLÉANS
- **MONTIGNY née SIMONNEAU Claudine**
04.02.2026 à DRY
- **JOUHANNIN née SMITH Bernadette**
05.03.2026 à ORLÉANS
- **LE LOSTEC Yves**
03.04.2026 à ORLÉANS
- **LEUILLET née AUBER Nelly**
03.05.2026 à ST-HILAIRE-ST-MESMIN

Rétrospective



Marché des producteurs



Anciens combattants 19 mars



Inauguration tourniquet inclusif



Repas des aînés



Inauguration logements sociaux



Élections municipales du 15 mars



Cérémonie du 8 mai 2026



Commémoration du 19 mars